



Organise un VIDE-GRENIER

***** RÈGLEMENT *****

Art. 1 : Le groupe vocal **éolevoce** est organisateur d'un vide-grenier se tenant salle polyvalente de Sainte-Marie-Sur-Mer **le 16 Mars 2025 de 7h à 17h00.**
(Ouverture au public à 8h00).

Art. 2 : **Le vide-grenier est réservé uniquement et seulement aux particuliers.**

Les particuliers sont autorisés à participer aux « Ventes au déballage » en vue de **vendre EXCLUSIVEMENT des objets personnels**, usagés et qui n'ont pas été achetés pour la revente, deux fois par an ou plus, conformément à l'article 21 de la loi 2005-882 du 2 août 2005.

Art. 3 : L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Toute inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche

d'inscription intégralement remplie, accompagnée de la pièce d'identité et du paiement de l'emplacement à raison de **4,50 € le ml par multiple de 3 ml.**

Art. 4 : Dès son arrivée, l'exposant se dirigera vers les organisateurs, muni de sa pièce d'identité pour retirer le numéro de son emplacement.

Art. 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur sera seul habilité à le faire si nécessaire.

Art. 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que : perte, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art. 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le lieu du vide-greniers. L'exposant s'engage donc à emporter les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art. 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art. 9 : Le remballage et le démontage ne seront pas autorisés avant 17h00.

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Au Vide-Greniers du 16 Mars 2025 Salle polyvalente de Sainte-Marie-Sur-Mer

L'inscription ci-dessous est à retourner chez :

Mary BRIAND, 11, rue Victor Hugo - Sainte Marie sur mer – 44210 PORNIC accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'exposant et d'un chèque du montant de l'emplacement à l'ordre de EOLE VOCE.

Toute inscription sera validée uniquement à réception du dossier complet

(Copie de la pièce d'identité, bulletin d'inscription rempli et règlement) au plus tard le **10 mars 2025** sous réserve d'emplacement disponible.

Pour tous renseignements complémentaires appelez au :

06.83.30.03.45 (Mary BRIAND)

VIDE-GRENIER DU 16 MARS 2025 de 7h à 17h00

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'intempéries

Nom : Prénom :
Tél. :
Adresse mail :
Nombre de ml Prix max du ml : 4,50 € TOTAL : €
Ci-joint chèque n° Banque :
Fait à..... Le Signature

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER DU 16 MARS 2025

PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné (e)

Nom : Prénom :

Né(e) le..... À Département

Adresse

Code Postal Ville.....

Titulaire de la pièce d'identité n° ;

Délivrée le Par.....

N° d'immatriculation de mon véhicule

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- De ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R3219 du Code Pénal)

Fait à..... Le

Signature